



DELIBERATION Nº 16/2021

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER

Séance du 24 juin 2021

Changement de statut du lycée franco-allemand de Hambourg

Le Conseil d'Administration,

Vu le code de l'éducation,

Après en avoir délibéré,

Article unique

Autorise le directeur de l'AEFE à demander l'inscription du lycée franco-allemand de Hambourg, pour les niveaux de la sixième à la terminale, avec la 5.klasse du cursus allemand, sur la liste des établissements placés en gestion directe auprès de l'AEFE à compter du 1er janvier 2022.

Nombre de votants : 17

Pour: 17

Contre:/

Abstention:/

Fait à Paris, le 24/06/2021

Le Président du conseil d'administration de l'AEFE

Bruno FOUCHER